

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

---

**CONCOURS INTERNE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION**

---

MARDI 06 DECEMBRE 2005

Epreuve d'admissibilité

**Questionnaire à choix multiples portant sur des questions relatives notamment à l'accueil, la compréhension du public, la protection et les droits de l'enfant.**

**Durée : 45 minutes - Coefficient 3**

**Vous rayerez la ou les mauvaises réponses**

## Questionnaire à choix multiples

**Vous rayerez la ou les mauvaises réponses**

- 1 - Le personnel d'un CLSH doit obligatoirement porter à la connaissance du directeur :
- (1) un extrait n°3 du casier judiciaire
  - (2) une attestation d'assurance
  - (3) un certificat médical de moins de 3 mois
- 2 - Pour bénéficier d'une bourse DÉFI-JEUNES, il faut :
- (1) avoir entre 14 et 18 ans
  - (2) être âgé de moins de 30 ans
  - (3) avoir créé une association
- 3 - Les haltes-garderies péri-scolaires fonctionnent :
- (1) pendant les heures de classe
  - (2) avant et après les heures de classe
  - (3) pendant les vacances scolaires
- 4 - L'âge limite pour s'inscrire au BAFA est :
- (1) 30 ans
  - (2) 45 ans
  - (3) il n'y en a pas
- 5 - Une seule de ces affirmations est juste :
- (1) la Caisse d'Allocations Familiales apporte des aides aux familles pour les vacances
  - (2) la Mairie contrôle la formation des animateurs
  - (3) la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports organise des séjours de vacances pour les enfants
- 6 - Le projet éducatif d'un centre de loisirs est élaboré :
- (1) par l'organisateur (association, municipalité ...)
  - (2) par l'équipe d'animation
  - (3) par le directeur
  - (4) par les familles

7 - La filière animation dans la Fonction Publique Territoriale a été créée en :

- (1) 1901
- (2) 1945
- (3) 1997

8 - La décision d'autoriser l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de classe et pour d'autres activités est prise par :

- (1) le maire
- (2) le directeur de l'école
- (3) l'Inspecteur d'Académie

9 - Les documents en matière de santé des mineurs qui doivent être présents au centre de vacances sont :

- (1) les fiches sanitaires
- (2) les carnets de santé
- (3) le registre d'infirmierie
- (4) les certificats de vaccination

10 - La déclaration d'un séjour de vacances est obligatoire :

- (1) dans tous les cas
- (2) si le séjour accueille plus de cinq enfants
- (3) si le séjour réunit au moins douze mineurs pour plus de cinq nuits

11 - La durée du stage pratique dans la formation au BAFA est de :

- (1) 10 jours
- (2) 14 jours
- (3) 18 jours

12 - Dans les huit jours au plus tard qui précèdent le fonctionnement, le directeur d'un centre de vacances doit adresser une fiche complémentaire de déclaration:

- (1) au maire
- (2) à la gendarmerie
- (3) à la direction départementale de la Jeunesse et des Sports

13 - Avant le repas :

- (1) je réunis les enfants pour un jeu calme
- (2) je les fais passer aux toilettes et ensuite aux lavabos
- (3) je les fais passer d'abord aux lavabos et ensuite aux toilettes

14 - Le BAPAAAT est un diplôme de :

- (1) niveau III
- (2) niveau IV
- (3) niveau V

15 - Quel est le rôle du CCAS ? :

- (1) instruire les demandes d'aide sociale, accorder des secours aux bénéficiaires du RMI et gérer des services destinés à l'enfance, aux personnes âgées ou handicapées, aux personnes défavorisées
- (2) instruire les demandes d'aide sociale, accorder des secours aux personnes en difficulté et gérer des services destinés à l'enfance, aux personnes âgées ou handicapées, aux personnes défavorisées
- (3) assurer la protection de l'enfance en danger et délivrer les agréments des assistantes maternelles

16 - En France, l'instruction des enfants est obligatoire à partir de :

- (1) 3 ans
- (2) 5 ans
- (3) 6 ans

17 - La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports est un service déconcentré :

- (1) de l'État
- (2) du Département
- (3) de la Région

18 - La personne responsable de la politique jeunesse d'une commune est :

- (1) le maire
- (2) le directeur du centre de loisirs
- (3) le secrétaire général

19 - R.M.I. signifie :

- (1) la rente minimum imposable
- (2) le revenu minimum individuel
- (3) le revenu minimum d'insertion

20 - Les dirigeants des associations sportives sont :

- (1) nommés par la fédération
- (2) élus par l'assemblée générale de l'association
- (3) nommés par le maire
- (4) élus par l'Office Municipal des Sports

21 - Pour déclarer une association, il faut s'adresser à :

- (1) la direction départementale Jeunesse et Sports de son département
- (2) au représentant de la fédération sportive
- (3) à la préfecture ou sous-préfecture
- (4) à la mairie

22 - Un député peut également exercer les fonctions de :

- (1) maire
- (2) ministre
- (3) sénateur

23 - Le représentant de l'État au niveau du département est :

- (1) le préfet
- (2) le président du conseil général
- (3) le procureur de la République

24 - Le Maire :

- (1) est élu par tous les électeurs de la commune
- (2) est élu par le conseil municipal
- (3) est nommé par le préfet

25 - Le Gouvernement est dirigé par :

- (1) le Premier Ministre
- (2) le président de la République
- (3) le président de l'Assemblée Nationale

26 - Le Premier Ministre occupe :

- (1) le Palais de l'Élysée
- (2) l'Hôtel Matignon
- (3) le quai d'Orsay

27 - Les Jeux Olympiques de 1936 se sont déroulés à :

- (1) Berlin
- (2) Paris
- (3) Londres

28 - Après celle de football, la fédération sportive française comptant le plus de licenciés est celle :

- (1) basket
- (2) pétanque
- (3) rugby

29 - Quel(s) diplôme(s) dans cette liste n'est (ne sont) pas un diplôme professionnel de l'animation :

- (1) DEFA
- (2) BAPAAT
- (3) BAFD
- (4) BPJEPS

30 - Pour un même acte, je peux voir engagée ma responsabilité :

- (1) civile
- (2) pénale
- (3) civile et pénale

31 - Le tribunal pour enfants est compétent en matière de crime commis par un mineur de moins de :

- (1) 14 ans
- (2) 16 ans
- (3) 18 ans

32 - Le remboursement des prestations médicales est assuré par :

- (1) la Caisse d'Allocations Familiales
- (2) la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- (3) la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

33 - Vous partez en promenade pour l'après-midi avec les enfants du CLSH, vous emportez prioritairement :

- (1) des ballons, des pelles, des seaux ...
- (2) des imperméables
- (3) une trousse de pharmacie d'urgence

34 - P.M.I. signifie :

- (1) police motorisée interurbaine
- (2) protection maternelle infantile
- (3) projet municipal d'infrastructure

35 - En centre de loisirs, lors d'une inspection par les services de la Jeunesse et des Sports, doit obligatoirement être présenté :

- (1) les fiches sanitaires des enfants
- (2) le registre de sécurité
- (3) le registre de et les dossiers médicaux des personnels de cuisine

36 - Lorsqu'un enfant, sous votre responsabilité, s'est écorché le genou, il convient de :

- (1) le soigner et signaler le fait aux parents
- (2) le soigner, noter la nature des soins sur un registre et le signaler aux parents
- (3) le soigner

37 - Lors de la sortie d'un groupe d'enfants avec déplacement, vous devez prioritairement tenir compte :

- (1) de la mixité du groupe
- (2) de l'âge des enfants
- (3) de l'heure des repas

38 - Le numéro de téléphone de l'enfance maltraitée est :

- (1) le 18
- (2) le 15
- (3) le 119

39 - Une personne titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours :

- (1) peut assurer les fonctions d'assistant sanitaire en centre de vacances
- (2) peut assurer les fonctions d'assistant sanitaire en centre de loisirs
- (3) peut assurer les fonctions d'assistant sanitaire

40 - Le contrôle pédagogique des centres de vacances est assuré par :

- (1) l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports
- (2) l'inspecteur de l'Éducation Nationale
- (3) l'inspecteur des Affaires Sanitaires et Sociales

41 - Dans un centre de vacances, il est interdit de fumer :

- (1) uniquement dans les cuisines
- (2) uniquement dans les chambres
- (3) dans tout lieu où peuvent aller les enfants

42 - En France, l'âge de la majorité sexuelle est de :

- (1) 15 ans
- (2) 18 ans
- (3) 14 ans pour les filles, 18 ans pour les garçons